



Observatoire Européen de la Non-Discrimination
et des Droits Fondamentaux

10 PROPOSITIONS CONCRETES DE L'O.N.G.

« OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA NON-DISCRIMINATION

ET DES DROITS FONDAMENTAUX »

POUR EVITER LES ACTES DE VIOLENCES POLICIÈRES EN FRANCE

1. Instauration d'une **police de proximité, non-armée**, reposant sur trois piliers :

- la **prévention** ;
- la **proximité**, c'est-à-dire le mode d'intervention ;
- la **coopération**, impliquant **un partenariat intelligent et souple** entre autorités locales, autorités nationales, le secteur privé et associatif.

La police de proximité n'est pas une police d'ordre public, n'est pas une police d'intervention ni une police d'investigation.

La police de proximité est une police qui est d'abord **préventive, dissuasive et ensuite répressive**.

2. Instauration d'un **récépissé pour lutter contre le contrôle au faciès** et de caméras-piétons sur les agents de police et de gendarmerie.

3. Vouvoiement systématiquement employé par les agents de police et de gendarmerie lors des contrôles et des interpellations.

4. Bannissement des termes racistes et discriminants lors des interpellations et des visites de quartiers par les agents de police et de gendarmerie, notamment les termes « *Négros, Bougnouls, Bicots, Youpins, Bamboulas* ».

5. Instauration de caméras de surveillance dans les fourgons de polices et de gendarmeries, lors des interpellations.



Observatoire Européen de la Non-Discrimination
et des Droits Fondamentaux

6. Mise en place de meilleures formations pour les jeunes policiers, notamment dans les techniques d'interpellation, au niveau physique et psychologique.

7. Mise en place d'un comité d'éthique indépendant comportant des sanctions **sans appel et rapides, en moins de 2 mois**, quand des policiers ont eu des comportements racistes et violents, **et mise en place d'un suivi psychologique adapté** des policiers concernés chaque semaine pour le traitement des racines de cette violence.

8. Vigilance accrue lors des recrutements de policiers au niveau des opinions racistes et discriminatoires. **Servir n'est pas haïr.**

9. Affichage d'un numéro de téléphone et d'un site internet d'aide aux victimes de violences policières dans chaque Palais de Justice.

10. Affichage des moyens de porter plainte en cas de violences policières dans chaque Palais de Justice, afin de faire cesser l'irrecevabilité de plaintes dans ce domaine dans les Commissariats de Police concernés.

PARIS, LE 15 MARS 2017.